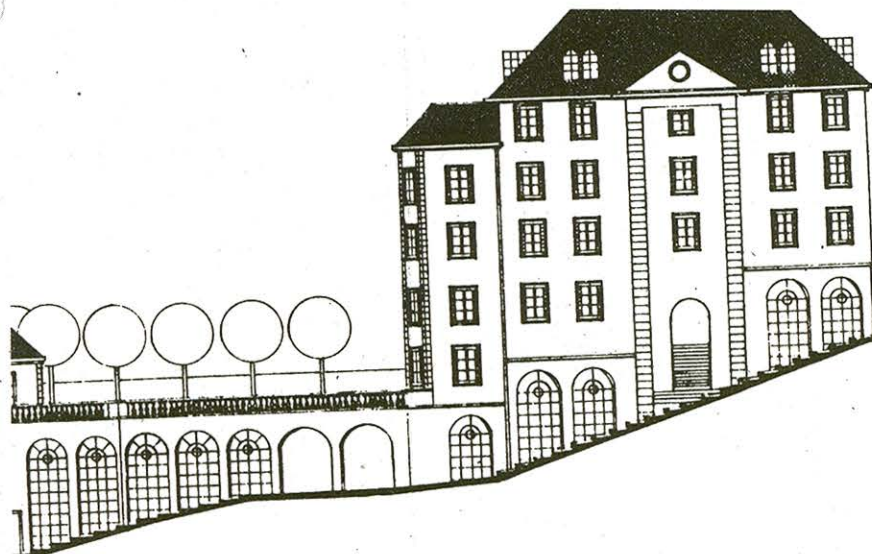


Genève

# Nouveau projet pour l'Alhambra



*Vue de la Pélisserie: l'Alhambra est intégralement conservée et sera rendue à sa vocation de salle de spectacles. Pour remplacer l'escalator du premier projet, on installera un ascenseur qui donnera accès directement à la terrasse. De grandes arcades plein cintre bordent la rue qui abriteront des commerces. L'entrée et la sortie des véhicules se fera par trémie sous les escaliers.*

La salle de l'Alhambra conservée intégralement, des bâtiments moins importants mais mieux adaptés à leur environnement direct, une meilleure transition entre la ville basse et la Vieille-Ville, tels sont les principaux avantages du nouveau projet présenté par le Département des travaux publics (DTP), dans le cadre du projet de reconstruction sur les terrains, vides depuis plus d'un demi-siècle, à la Pélisserie. Le premier projet avait été présenté par le DTP il y a un mois et demi, qui reprenait les lignes principales de l'initiative populaire visant à la reconstruction de ces terrains, actuellement pendante devant le Grand Conseil qui examine sa constitutionnalité.

Au cours de la conférence de presse qu'il avait organisée mardi matin dans son département, M. Christian Grobet, président du DTP, a présenté son second projet. Il a dit son souci de donner un choix au Grand Conseil en lui soumettant ainsi deux projets. Le premier se rapprochant de la solution «maximaliste» soutenue par l'initiative, qui prévoyait une construction dense de bâtiments sur ces terrains (60 logements), incluant la démolition de la salle de l'Alhambra (seule la façade devait être conservée) sur un parking de 380 places.

## Une articulation de trois maisons

Le second projet — qui a la préférence de M. Grobet — est évidemment beaucoup plus soucieux de son intégration à la Vieille-Ville et à la transition entre celle-ci et la Rôtisserie. Plus de gros «bloc» au-dessus de l'Alhambra, plus de sortie de parking au pied des vieux murs de la Rôtisserie, plus de façade monolithique sur la rue Calvin, mais une articulation de trois maisons avec des niveaux et des façades différentes, plus de cours intérieures hauts perchés, mais trois terrasses différenciées et communiquant entre elles. Le tout beaucoup plus soigné quant aux proportions et au

style (néo-classique) des bâtiments. Les arcades notamment, prévues tant sur la Pélisserie que sur la rue Calvin sont dans le genre genevois, avec arc en plein cintre. Les terrasses, plantées d'arbres, seront bordées côté Pélisserie par une grande balustrade de pierre. Dans l'ensemble, on peut dire que ce second projet résoud beaucoup plus harmonieusement l'intégration des constructions dans le site que le précédent. Il correspond à peu près ce qu'avait prévu en 1938, un architecte genevois bien connu M. Guyonnet, mandaté par l'Etat.

## Quelques restrictions

Cette meilleure intégration se paye cependant par quelques restrictions: ainsi, le nombre des logements ne sera que de 35, contre 60 dans l'ancien projet. Les places de parc dans le garage souterrain seront légèrement inférieure en nombre: 350 contre 380 dans le précédent projet. A noter que M. Grobet a demandé qu'une dénivellation soit prévue dans la rue Franck-Martin (ancienne partie basse de la rue Calvin) pour que les véhicules puissent entrer et sortir du garage sans couper le cheminement des piétons à la Pélisserie.

Ces deux projets seront soumis à l'enquête publique; ils seront également soumis à la Ville de Genève dont le Conseil administratif avait manifesté son vœu de conserver la salle de l'Alhambra, qui est d'une très belle qualité et cela à un moment où les salles de spectacles manquent terriblement. Les deux projets seront aussi exposés au public dans le hall du DTP, 5, rue David-Dufour. M. Grobet a indiqué qu'il suivait en cela la motion déposée en son temps par Mme Anne Petitpierre, députée (rad.), au Grand Conseil qui avait demandé que l'on présentât pour tout projet de reconstruction, un autre projet de maintien des bâtiments existants, afin que le Législatif ait le choix...

Jean-Jacques MARTEAU

*Vue des immeubles de la rue Calvin depuis les différentes terrasses coiffant le parking. Les façades traitées en style néoclassique ont été particulièrement soignées. On notera un réel effort de différenciation et de beaux escaliers à double révolution. Ceux-ci donneront accès à des «allées traversantes» dans la meilleure tradition genevoise. On a promis d'utiliser des matériaux nobles (notamment de la molasse) pour recouvrir les façades et des tuiles anciennes pour la toiture.*

